



Achat immobilier et bon de visite

Par **borsdegard**, le **06/04/2010** à **15:39**

Bonjour,
j'ai visité un bien immobilier via une agence qui m'a fait signer un bon de visite
quelques jours plus tard j'ai vu sur un site d'annonces de particulier le même bien mis en
vente directement par le propriétaire et bien moins cher
ai-je le droit de contacter et traiter directement avec le propriétaire pour l'achat de ce bien?
merci de votre réponse

Par **fabienne034**, le **06/04/2010** à **16:27**

Bonjour,

normalement non !

la jurisprudence l'admet quand quelques semaines sont passées et que le bien est bien moins
cher

l'agent immobilier n'a alors pas fait son travail

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>